



**HAL**  
open science

## Entre France et Empire: le mariage d'Otton IV et de Mahaut d'Artois (1285)

Laurence Delobette, Nicole Brocard

### ► To cite this version:

Laurence Delobette, Nicole Brocard. Entre France et Empire: le mariage d'Otton IV et de Mahaut d'Artois (1285). Paul Delsalle; Laurence Delobette. La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, XIIIe-XVIIIe siècles. Tome 1: aspects politiques, diplomatiques, religieux et artistiques, Presses universitaires de Franche-Comté, pp.17-42, 2010, Les Cahiers de la MSHE, 978-2-84867-276-2. hal-03250433

**HAL Id: hal-03250433**

**<https://univ-fcomte.hal.science/hal-03250433v1>**

Submitted on 4 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Cahiers de la MSHE Ledoux

Transmission et identités

# La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, XIIIe-XVIIIe siècles

Tome 1 : Aspects politiques,  
diplomatiques, religieux et artistiques

Textes édités par  
Laurence DELOBETTE et Paul DELSALLE



Presses universitaires de Franche-Comté

Illustrations de couverture :  
Portraits de Simon Renard et Jeanne Lullier  
Huiles sur bois, inv. D.694.1.1 et D.694.1.2  
Attribués à Antonio Moro ou William Key  
© Collection Musée du Temps, Palais Granvelle, Besançon  
Photo. C. Choffet



**LA FRANCHE-COMTÉ ET  
LES ANCIENS PAYS-BAS  
XIII<sup>E</sup>-XVIII<sup>E</sup> SIÈCLES**

**TOME 1 : ASPECTS POLITIQUES,  
DIPLOMATIQUES, RELIGIEUX  
ET ARTISTIQUES**

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

**Collection « LES CAHIERS DE LA MSHE LEDOUX »**  
dirigée par Jean-Claude Daumas  
n° 15

*Série « Transmission et identité »*  
*Responsable : Thierry Martin*  
n° 5

UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société  
30-32, rue Mégevand  
25030 Besançon Cedex

DIFFUSION  
CiD — 131 BOULEVARD SAINT-MICHEL — 75005 PARIS

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ — 2009

ISBN : 978-2-84867-276-2 — EAN : 9782848672762  
ISSN : 1956-0222

# LA FRANCHE-COMTÉ ET LES ANCIENS PAYS-BAS XIII<sup>E</sup>-XVIII<sup>E</sup> SIÈCLES

TOME 1 : ASPECTS POLITIQUES,  
DIPLOMATIQUES, RELIGIEUX  
ET ARTISTIQUES

Actes du Colloque international  
à Vesoul (Haute-Saône) et Tournai (Belgique),  
les 25, 26 et 27 octobre 2006

Textes édités par  
Laurence DELOBETTE et Paul DELSALLE

*Ouvrage publié avec le concours du  
Conseil régional de Franche-Comté*





## Entre France et Empire : le mariage d'Otton IV et de Mahaut d'Artois (1285)

Laurence DELOBETTE et Nicole BROCARD

Veuf de Philippe de Bar, fille du comte Thibaut II de Bar, Otton IV, comte palatin de Bourgogne, épouse en 1285 Mahaut d'Artois, une jeune princesse de trente ans sa cadette, petite-nièce de Louis IX et proche parente de Philippe IV le Bel. Ce mariage français mais aussi capétien participe à la stratégie des rois de France d'alliance étroite avec les principautés situées en périphérie du domaine royal. L'union, de fait, entraîne le basculement du comté de Bourgogne dans l'aire d'influence française, ce que réaffirme le traité d'Évreux six ans plus tard. En effet, le 9 juin 1291, Otton IV promet avec l'assentiment de son épouse, de marier sa fille Jeanne, soit à l'aîné, soit au second des fils du roi de France, de lui donner en dot la baronnie de Salins et, le cas échéant, la moitié du comté d'Artois<sup>1</sup>.

L'historiographie traditionnelle a jugé sévèrement cet événement et, pour tenter de l'expliquer, insista sur l'incompétence politique du comte. Elle mit également en exergue son amour immodéré de l'argent,

1. Selon Jules-Marie Richard, au cours des tractations, Otton IV et Philippe le Bel auraient négocié à cette occasion la succession d'Artois. Le roi prévoit la situation où Mahaut d'Artois hériterait du comté paternel dans le cas d'un décès de Philippe d'Artois avant son père et dans celui où ses enfants n'auraient pas le droit de le représenter pour recueillir l'héritage du comté (Richard, 1887, p. 20).

ses lourdes dettes (Redoutey, 1975-1976, p. 9) ou quelquefois même, son comportement de dépravé. De fait, l'histoire a laissé du comte le portrait peu flatteur d'un individu faible et vénal, devenu une marionnette entre les mains de Philippe IV. « ...Faible, désuet, passionné... », pour A. Castan (1868, p. 328), il était pour E. Clerc, « un homme à aventures, léger, irréfléchi, un prince médiocre, vaniteux et prodigue... » (Clerc, 1840, p. 98), L. Fevre le dépeint comme « un comte vaniteux qui vendit son comté » (Febvre, 1932, p. 92). E. Préclin le considère comme un « médiocre archicomte [qui] vivait dans le sillage des Capétiens... lui qui aimait le luxe... et acheta des vaisselles d'argent... » (Préclin, 1947, p. 32). M. Grosdidier de Matons le décrit enfin « ... d'un caractère faible, dépensier, débauché » et dit de lui que « ses vices, en même temps que les intrigues du roi, l'arrachèrent à ses devoirs » et lui firent signer « un traité honteux » (Grosdidier de Matons, 1918-1921, p. 207).

Ces diverses considérations oublient qu'un noble, comme tout homme au Moyen Âge, ne se pense jamais seul. Le mariage qui doit lui donner une postérité est contracté en suivant le conseil de l'entourage et de familiers : oncles, frères et cousins. Pas plus, elles ne prennent en compte la situation complexe qui prévaut en cette fin du XIII<sup>e</sup> siècle. De fait, les Capétiens affichent ouvertement leur intérêt vers les terres de l'ancien Royaume de Bourgogne<sup>2</sup> et se confrontent à la politique résolue du roi des Romains Rodolphe de Habsbourg (1273-1291) qui ralentit leur progression. Ce dernier, auréolé de sa victoire sur le roi de Bohême Ottokar II depuis 1278, porte en effet ses regards vers l'Ouest de ses territoires et se donne l'occasion d'intervenir dans une large zone géographique allant du comté de Bar à la Provence. Il menace particulièrement le comté de Bourgogne et la Savoie. S'ingérant également dans les affaires du Dauphiné, ennemi héréditaire de la Savoie, il tente un rapprochement avec le duc de Bourgogne Robert II dont il épouse la sœur Isabelle en 1284. De cette façon, il devient le beau-frère de Jean de Chalon-Arlay, oncle d'Otton IV. Après de multiples tractations avec le roi d'Angleterre, il projette que son fils Hartmann soit pourvu du Royaume d'Arles (1278) (Debris, 2005, p. 152-153) à l'occasion de son union avec la fille d'Édouard I<sup>er</sup>, Jeanne. Mais en 1285, face au roi de Germanie, se dresse désormais Philippe IV le Bel, depuis peu roi de France, également roi de Navarre et comte de Champagne du fait de son union avec Jeanne de Navarre épousée en 1284. La dynastie dont il est le représentant bénéficie

---

2. Le roi de France a racheté Mâcon en 1239.

d'une aura grandissante dans le contexte de la canonisation prévisible de Louis IX et de celle possible d'Isabelle de France<sup>3</sup>, fondatrice des Clarisses de Longchamp. Poursuivant la politique de ses ancêtres et plus particulièrement celle du défunt Philippe III, il cherche à accroître le domaine royal et défend âprement ses prérogatives de comte de Champagne. Très rapidement, il entre en opposition vive avec le comte de Bar Thibaut II, à propos de la garde de l'abbaye de Beaulieu<sup>4</sup>. « Resurgit l'idée », affirme M. Bur, « que toutes les terres situées à l'Ouest des quatre fleuves : Escaut, Meuse, Saône et Rhin, appartiennent au Royaume » (Bur, 2005, p. 195).

Enfin et pour compliquer une situation géopolitique déjà tendue, il devient notoire en 1285 que Philippe de Savoie, âgé et dans un état de santé précaire, ne vivra plus longtemps. Son principal ennemi Rodolphe de Habsbourg, qui mena contre lui des guerres rudes<sup>5</sup> de 1281 à 1283 avec le soutien de Charles d'Anjou, se préoccupe désormais de la succession savoyarde pour étendre son influence. Le vieux comte qui n'a pas d'enfants, laisse plusieurs neveux en droit de réclamer le comté, dont Amédée et Louis, et une nièce, la grande Dauphine Béatrix, qui n'a pas accepté le règlement de l'héritage de son père Pierre II au profit de Philippe de Savoie. Otton IV perd de fait un précieux soutien.

Dans ces circonstances, quelle alternative pour le comte de Bourgogne dans le choix de ses alliances ? Sa principauté plus que jamais se montre vulnérable face à Rodolphe de Habsbourg. Le roi de France, seul, paraît pouvoir contenir les ambitions du roi des Romains. Ainsi, peut-on avancer déjà quelques explications relatives au mariage d'Otton IV, comte palatin avec Mahaut d'Artois.

## I. Une union hypergamique

### 1. Portrait de Mahaut d'Artois

Mahaut, née en 1270, brille par l'éclat de sa naissance.

De sang royal, elle est la fille cadette du neveu de Saint Louis, Robert II, comte d'Artois, régent du royaume de Sicile († 1302) et d'Amicie de Courtenay, morte à Rome en 1275<sup>6</sup>. Cette dame fut estimée et pleu-

---

3. Isabelle de France, sœur de Louis IX (Allirot, 2005, p. 55-98).

4. Les moines de Beaulieu se sont placés sous sa garde et lui ont demandé un sergent.

5. Le comte Philippe demande le secours d'Édouard I<sup>er</sup> d'Angleterre, se plaignant des agressions de l'empereur « dont l'intention est de le dépouiller » (Morero, 2000, p. 297).

6. Amicie de Courtenay, née en 1250, morte en 1275, est fille de Guillaume I<sup>er</sup> de Courtenay, seigneur de Champignelles et de Marguerite de Bourgogne, petit-fils de Robert I<sup>er</sup> de

rée de tous, « car elle estoit de grant bonté et sage et de grant parage » (Richard, 1887, p. 4). Son grand-père, Robert I<sup>er</sup>, auréolé de gloire, trouva la mort à la bataille de la Mansourah, où il accompagnait son frère, le roi Louis IX. Toute sa vie, Mahaut vénérera ce grand-oncle<sup>7</sup>. Consciente d'appartenir à un prestigieux lignage, elle fera écrire en 1305, les *Chroniques de Rois de France*, richement ornées de « XL lettres d'or as commencemens des istoires et enluminé de vermillon et d'azur » (Richard, 1887, p. 100). Mécène comme sa contemporaine Jeanne d'Évreux<sup>8</sup>, elle interviendra de manière décisive dans l'art de son temps. Elle suscitera de nombreuses œuvres « d'imagerie » et d'orfèvrerie. Comme son père, elle se plaira à bâtir et peut-être reçut-elle de lui ce goût pour les édifices. Elle poursuivra l'œuvre paternelle, notamment à Hesdin, où elle continuera à agrémenter le parc du château sur le modèle des jardins de Palerme, dans lesquels fonctionnaient des automates hydrauliques.

Au plan religieux, la comtesse sembla suivre l'exemple de son grand-oncle Louis IX. Conformément à ses enseignements, elle multipliera les gestes de miséricorde envers les pauvres, « envers tous ceux qui souffrent de cors et de cœur » et fondera divers hôpitaux dont celui de Bracon en 1327 pour respecter les dernières volontés de son mari données par testament en 1302. Les aumônes constitueront une part importante de ses dépenses et ses largesses s'exerceront aussi bien en Artois, en Bourgogne qu'à Paris.

Proche du roi Philippe le Bel, elle sera en 1294 la marraine de son fils Charles. Sa tante Blanche d'Artois, mère de la reine Jeanne de Navarre a été unie en 1269, à Henri I<sup>er</sup> « Le Gros », comte de Champagne et roi

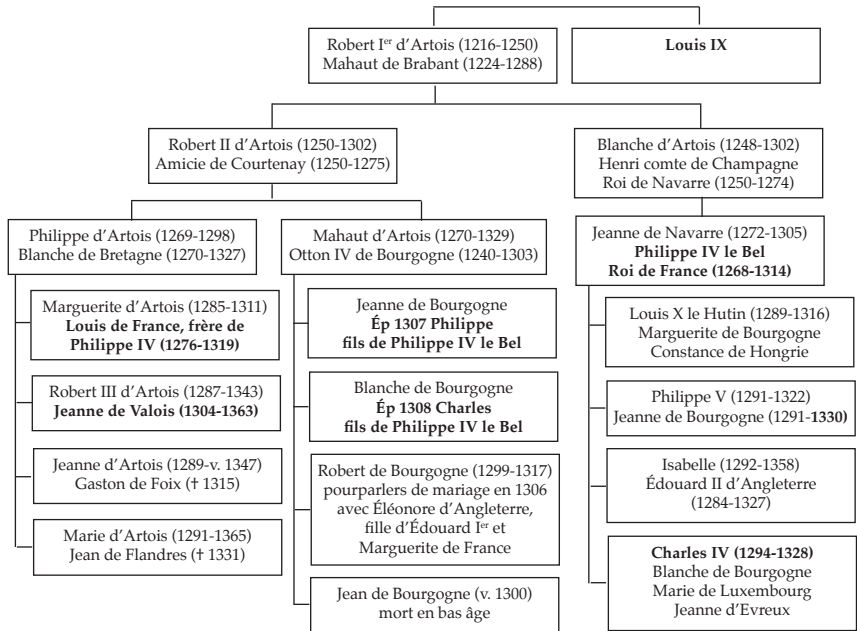
---

Courtenay, seigneur de Champignelles, de Mahaut de Mehun sur Yèvres, de Gaucher de Joigny et d'Amicie de Montfort. Par son arrière-grand-père Pierre I<sup>er</sup> de Courtenay, elle est membre d'une branche cadette des Capétiens. Jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Mehun-sur-Yèvre releva des archevêques de Bourges. Après être passée dans la main de la maison de Courtenay, la seigneurie de Mehun revint à la maison d'Artois suite au mariage d'Amicie de Courtenay avec Robert II d'Artois (1252-1257).

7. Un mandement tardif de 1329, ordonnant de payer Étienne de Salins, orfèvre, pour « la façon d'une image de Saint Loys, 2 angeloz assis sur un entablement » entre autres l'atteste (Richard, 1887, p. 252).
8. Jeanne d'Évreux épousa en 1326 le roi de France Charles IV le Bel († 1328). Son mécénat a essentiellement produit des œuvres religieuses. Hormis un livre d'Heures, elles furent souvent offertes à des abbayes (Maubuisson, Saint Denis) et cela de son vivant. Ces objets étaient donc destinés à être vus. D'ailleurs, ils possèdent tous un signe d'appropriation, toujours discret mais efficace : une dédicace, les armes de la reine, son portrait. Ces objets devaient véhiculer une image positive, riche de sens et marquer sa filiation avec Saint Louis.

de Navarre. Son frère, Philippe d'Artois († 1298), a épousé Blanche de Bretagne, fille de Jean II, riche seigneur, lié étroitement aux rois de France et d'Angleterre<sup>9</sup>. Une de ses nièces, Marguerite, sera mariée à un frère cadet du roi, Louis de France, comte d'Évreux. Jeanne d'Artois, autre fille de Philippe d'Artois, épousera en 1301 Gaston de Foix, tout acquis à la cause française et sa sœur Marie sera donnée en 1309 à Jean, comte de Namur. Toutes les alliances matrimoniales des comtes d'Artois les rapprochent étroitement du souverain ou entrent au service de la politique capétienne.

Figure 1 : Généalogie simplifiée de la famille d'Artois



Note : En caractère gras, les alliances matrimoniales avec des membres de la famille royale.

9. Par son grand-père, Pierre de Dreux, Jean II est membre de la dynastie capétienne, il possède, grâce à son père Jean I<sup>er</sup> le Roux des domaines bretons étoffés et bien gérés. Sa mère, Blanche, fille du comte de Champagne et roi de Navarre, lui amène une grande partie du Perche ainsi que des droits financiers en Champagne. Elle est la tante de l'épouse de Philippe le Bel. Jean II se marie à vingt ans en 1260 à Saint-Denis avec Béatrice, fille d'Henri III, roi d'Angleterre qui lui restitue « l'honneur » de Richmond (un très important ensemble de domaines en Angleterre).

On ne connaît pas de portrait de la comtesse Mahaut, mais on sait qu'elle fut représentée à plusieurs reprises : à l'hôpital Saint-Jacques de Paris, à l'hôpital Saint-Jean d'Hesdin, au monastère Sainte-Claire de Saint-Omer et dans l'église du couvent de La Thieulloye à Arras. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un dessin de ce dernier monument, réalisé par Antoine de Succa en 1601 (conservé à Bruxelles, à la Bibliothèque Royale Albert I<sup>er</sup>). On y voit les personnages agenouillés de Mahaut, de son mari Otton de Bourgogne, et d'une de leurs filles, Jeanne reine de France.

Un des gisants<sup>10</sup> de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle – provenant de l'abbaye cistercienne de Maubuisson et aujourd'hui visible à la basilique de Saint-Denis (dit « princesse anonyme ») – en pierre noire de Tournai, est considéré par certains historiens comme le gisant de Mahaut, couronnée, les mains jointes, les pieds reposant sur deux dragons. Enfin, les archives départementales du Doubs conservent quelques effigies de la comtesse Mahaut sur des sceaux associant les armes d'Artois et de Bourgogne.

## 2. Portrait d'Otton IV

Otton IV est, comme sa promise, un homme cultivé, qui, lors de sa campagne d'Aragon en 1285-1286, se fait accompagner de Jean Priorat (ADD-Archives départementales du Doubs, B 71 ; Castan, 1875, p. 124-138 ; Végèce, 1897), le traducteur de Végèce<sup>11</sup>.

Son portrait tranche néanmoins avec celui de sa jeune épouse, même s'il compte lui aussi parmi ses aïeux, des ancêtres prestigieux. Par sa mère Alix de Méranie († 1279), fille d'Otton II d'Andechs-Méranie<sup>12</sup> – un proche des Hohenstaufen – et de Béatrix de Bourgogne<sup>13</sup>, il peut

- 
10. Ce gisant fut attribué successivement à Blanche de Castille et à Catherine de Courtenay, impératrice de Constantinople. Françoise Baron considère l'hypothèse de Mahaut d'Artois comme la plus plausible dans l'état actuel des connaissances.
  11. Végèce (Flavius Vegetius Renatus), écrivain militaire romain de la fin du IV<sup>e</sup> et du début du V<sup>e</sup> siècle. Végèce est l'auteur de *Rei Militaris Instituta* ou *Epitoma Rei Militaris*, probablement rédigé au tout début du V<sup>e</sup> siècle. C'est l'une des sources les plus importantes sur l'organisation militaire romaine.
  12. La sœur d'Otton II, Agnès, a épousé Philippe-Auguste. Ses autres sœurs Hedwige et Gertrude ont été unies respectivement à Henri, duc de Silésie, de la grande Pologne et de Cracovie et André II, roi de Hongrie. Son frère Eckbert est évêque de Bamberg depuis 1203 et Berthold, évêque de Colocza en Hongrie avant de devenir en 1218, patriarche d'Aquilée. La cousine de sa mère n'est autre que Sainte Elisabeth de Thuringe († 1228).
  13. Béatrix de Bourgogne est la fille d'Otton I<sup>er</sup> de Bourgogne, fils de Frédéric Barberousse et frère des empereurs Henri VI et Philippe de Souabe.

s'enorgueillir de descendre en droite ligne de Frédéric-Barberousse. Par son père Hugues de Bourgogne, il appartient au lignage de Jean de Chalon l'Antique dont la seconde épouse ne fut autre qu'Isabelle de Courtenay, fille du grand bouteiller de France, Robert de Courtenay.

La complexité des alliances qui se sont nouées dans son entourage immédiat illustre combien sa principauté se trouve mêlée directement aux rivalités des principautés limitrophes et particulièrement à l'époque qui nous intéresse, savoyarde et bourguignonne. En arrière-plan, s'opposent les intérêts divergents de la monarchie capétienne, de l'Angleterre et de l'Empire. Le mariage le 11 juin 1267 de sa mère Alix de Méranie<sup>14</sup> avec Philippe de Savoie, un fidèle de la cause anglaise, a concrétisé le basculement du comté de Bourgogne dans l'orbite savoyarde. Son oncle Jean de Chalon-Auxerre, proche du duc de Bourgogne et du roi de France, est devenu par mariage en 1268, le beau-frère de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou alors que son autre oncle Jean de Chalon-Arlay, est devenu en 1284 celui de Rodolphe de Habsbourg. À la mort du Dauphin Jean (1282), son frère Hugues de Bourgogne en épousa la veuve, Bonne de Savoie, fille d'Amédée V le Grand, prenant ainsi fait et cause pour la Savoie.

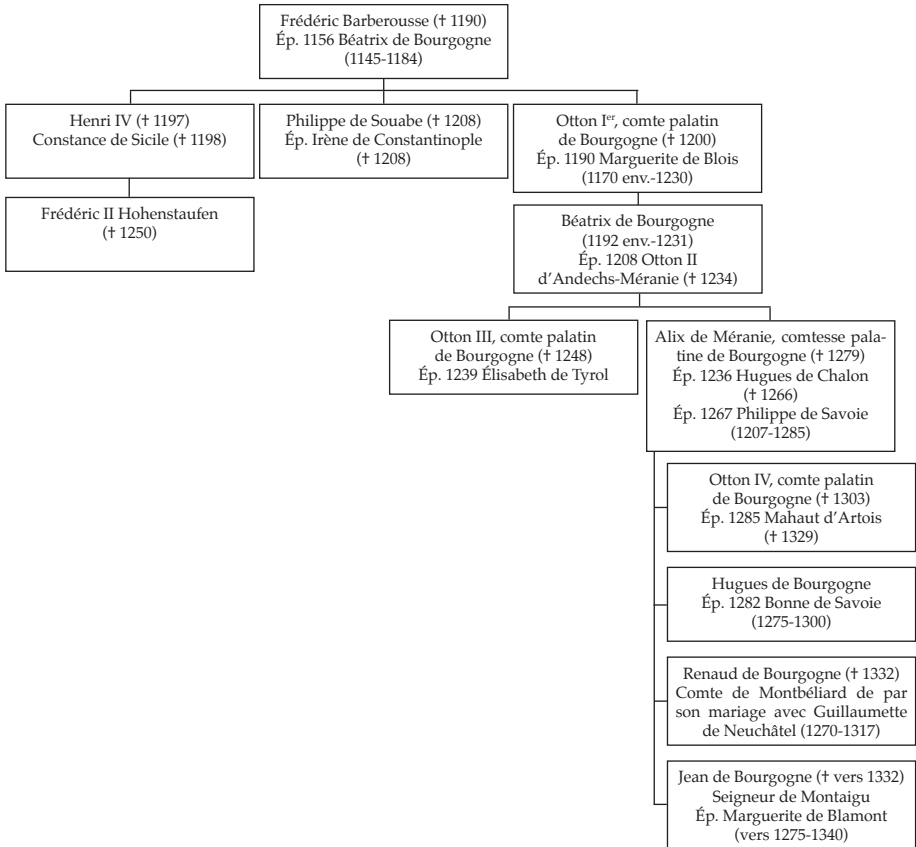
Une première union d'Otton avec Philippe de Bar († vers 1283) fut décidée en 1257 par le comte de Bar et ceux de Bourgogne, Hugues de Chalon et Alix de Méranie, dans le contexte des guerres qui opposaient alors Jean de Chalon l'Antique à son fils et à sa belle-fille. Les enfants furent fiancés en bas âge (BnF-Bibliothèque nationale de France, 4883, f° 7195). La promesse, devait apporter à Otton les terres de Châtillon-sur-Saône et de Conflans avec leurs dépendances, sauf les fiefs que les seigneurs de Joinville, de Faucogney, de Chauvirey, de Roy, d'Aprémont et de Vergy tenaient de lui. Le comte de Bar donnait les rentes de Salins, sauf 100 livres qu'il se réservait sa vie durant. Il ajoutait la garde de l'abbaye de Luxeuil qui appartenait pour moitié au Barrois depuis 1248, 10 000 livres est. payables 2 000 livres le jour du mariage et le reste en 4 annuités, le fief de la Ferté-sur-Amance<sup>15</sup>.

---

14. En 1274, la comtesse Alix de Méranie donne sa fille Guie/Guyette de Bourgogne († 1316) à Thomas III de Savoie (1248-1282), comte de Maurienne, comte de Piémont, fils de Thomas II de Savoie et Béatrix Fieschi.

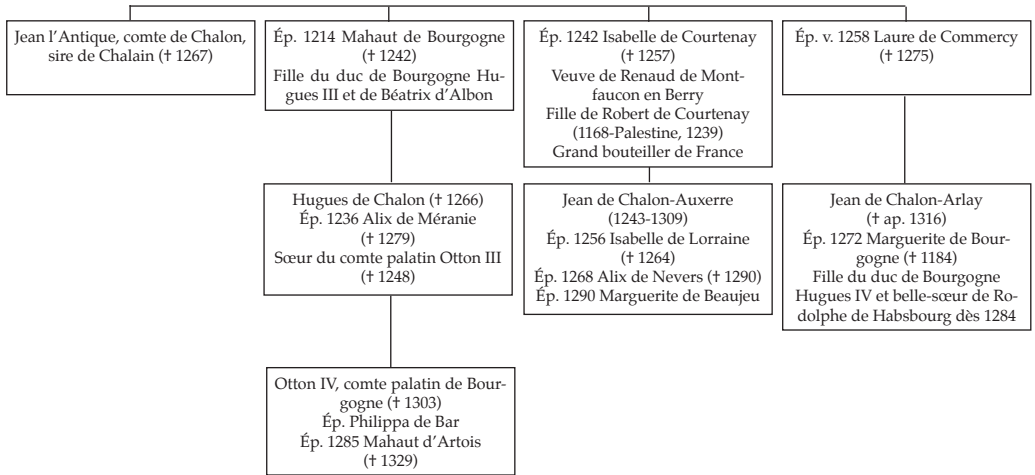
15. 1256 : Thibaut, comte de Bar, garantit aux comtes Hugues et Alix le fief de Clefmont, en retour d'un don de 1 000 livres est. (ADD, B 524). 1256 : le comte de Bar s'engage, envers les comtes Hugues et Alix, à ne pas chercher à accroître ses domaines au comté de Bourgogne, et reprend d'eux en fief Baulay, Cubry et leurs abords (ADD, B 419). 1256 : quittances : de 200 livres est. donnée aux comtes Hugues et Alix par Thibaut, comte de Bar (ADD, B 69). 1257 : quittances de 140 livres et 100 s donné aux comtes Hugues

Figure 2 : Généalogies simplifiées des ascendances maternelle et paternelle d'Otton IV



et Alix, par Guillaume dit Maupetit, bailli du comté de Bar, pour principal d'un achat fait à Amance, Buffignécourt et Baulay (ADD, B 69) ; 1257 : Jean et Robert de Choiseul frères, chevaliers, se déclarent cautions solidaires de 1 000 marcs d'argent pour Thibaut, comte de Bar, entre les mains des comtes Hugues et Alix, à propos des conventions matrimoniales entre les enfants des deux parties (ADD, B 65). 1257 : Hugues de Vergy, comte de Bar, caution de Thibaut pour les conventions matrimoniales entre Philippe de Bar et Otton, fils d'Hugues et d'Alix de Bourgogne, s'engage en son nom jusqu'à concurrence de 1 000 marcs d'argent (ADD, B 21). 1257 : engagement identique d'Hugues de Bourgogne, duc de Bourgogne, caution 5 000 marcs (ADD, B 21).





De cette union naquit une fille unique, Alix, qui ne vécut pas et décéda à une date incertaine, sans doute avant 1285, peu après ses fiançailles en 1279 avec Jean († 1283), fils aîné du duc Robert II de Bourgogne.

Ce rapprochement d'Otton IV avec le duc de Bourgogne matérialisé par les fiançailles de leurs enfants en bas âge survint dans le contexte de la succession difficile au comté de Bourgogne, déjà en proie aux troubles nés de l'opposition Savoie/Habsbourg. En effet, le comté fut le théâtre de tensions vives entre les fils d'Alix de Méranie, notamment entre Otton et Renaud, suite au décès de leur mère (mars 1279). Il est vrai que la comtesse, dans des actes datés de 1277 et 1278, disposa de legs plus qu'elle n'organisa la répartition des pouvoirs (Chevalier, 1769, t. 1, n° 54-58). C'est donc progressivement que la situation de l'aîné Otton se trouva précisée<sup>16</sup> et que ce dernier acquit la prééminence sur ses cadets.

16. 1278 : La comtesse Alix, du consentement de Philippe de Savoie son époux, et sous le sceau d'Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon, règle la part de succession de son deuxième fils Hugues de Bourgogne ; Otton reçoit le titre de comte et tous les droits sur les domaines qui ne sont pas explicitement distribués à ses frères ; Hugues reçoit Choie, Velesmes, Bay, Cult et Saint-Ylie avec leur fiefs et dépendances, 200 livres de rente sur la cense de Dole, les fiefs de Beaujeu et d'Igny, enfin le fief de Guillaume le Vert ; si son frère Renaud meurt sans postérité, Hugues retiendra dans sa succession les seigneuries de Pompierre et de Clerval ; si Étienne, son autre frère décède sans descendants, il deviendra l'héritier universel d'Hugues décédé sans postérité ; tous les domaines attribués à Hugues sont déclarés fiefs du comte de Bourgogne, auquel, par défaut de lignée, ils feront retour (ADD, B 18).

Dès le 3 juin 1279, Renaud de Bourgogne renonça à toute prétention sur le comté<sup>17</sup> et s'engagea de ne réclamer de l'héritage de sa mère, que sa part proportionnelle dans l'hoirie du comte Jean l'Antique, son aïeul. Il fut précisé néanmoins que si Otton venait à mourir sans lignée, Renaud hériterait du comté. Cette clause fut immédiatement contredite dans les faits par les engagements pris par le comte de Bourgogne lors des fiançailles de sa fille Alix avec le fils du duc de Bourgogne. Otton IV s'obligeait en effet à donner aux jeunes époux le château de Montrond<sup>18</sup> et 1 000 livres de rente au puits de Salins, outre 10 000 livres en deniers et au cas où il laisserait un héritier mâle à sa mort, il s'engageait à céder à sa fille et à son gendre, Bracon, la baronnie de Salins, le puits de Salins, Château-Chalon et Blandans. Mais surtout, à défaut de fils, Jean et Alix devraient recevoir la succession toute entière :

*...et se li diz cuens Othes n'a heir masle, li diz Jahans nostre filz et sa famme hauront et prendront toute la remenance dou dit conte, et se li cuens ha filles, il li plait, comande et outroie que Jahans et sa famme ahent lor droit en toute la remenance dou dit conté, c'est à savoir des doues baronies dou contée de Burgoingne et de Salins et des appartenances... (Gauthier, de Lurion et de Sainte-Agathe, 1908, t. VIII, p. 306).*

Otton IV n'eut donc qu'une fille et le manque d'enfants – singulièrement de garçons – lui faisait redouter que sa lignée ne disparaisse complètement ou au mieux, ne tombe en quenouille. Il est vrai que si une fille pouvait hériter des seigneuries paternelles et transmettre ses droits à son conjoint, cela n'allait pas sans poser généralement de graves problèmes. Retenons par exemple les guerres qui opposèrent Alix de Méranie et Hugues de Chalon à leur beau-père et père à la mort d'Otton III (1248). Les princes avaient, d'une manière générale, conscience de devoir perpétuer leur « sang » par une nombreuse descendance. S'ils devenaient vieux ou veufs, ce qui était le cas du comte de Bourgogne, leur obligation absolue était d'épouser une femme jeune pour augmenter la probabilité d'accroître leur postérité. Rodolphe I<sup>er</sup> de Habsbourg lui non plus ne dérogea pas à cette règle, estimant que l'avenir de sa dynastie n'était pas assuré. Lors de la mort de son épouse Gertrude de Hohenberg, son fils aîné Albert II n'avait que deux filles, son cadet Hartmann s'était noyé en 1281

17. 1280, Besançon, 22 novembre : Renaud de Bourgogne transige encore au sujet de Montfleury avec Otton IV, moyennant le paiement de 400 livres par ce dernier (ADD, B 470 ; Gauthier, de Lurion et de Sainte-Agathe, 1908, t. VIII, p. 333).

18. Montrond : canton de Champagnole, Jura.

dans le Rhin et son benjamin Rodolphe n'avait que onze ans. Ainsi, veuf d'un premier mariage en 1281, d'une princesse qui pourtant lui donna treize enfants, il épousa en 1284 à soixante-six ans la jeune Isabelle de Bourgogne (1270-1323) âgée de quatorze ans (Debris, 2005, p. 33).

La situation du comte Otton était encore plus délicate que celle du roi des Romains sur un plan purement dynastique. Sa fille unique étant décédée avant 1285, il n'avait plus aucune descendance et dans le cas d'une extinction de sa lignée, le risque de conflit successoral entre les dynasties concurrentes issues des différents mariages de son grand-père Jean de Chalon l'Antique n'était pas mince. Son oncle Jean de Chalon-Arlay affirmait alors une puissance grandissante et se révélait un soutien sans faille de Rodolphe de Habsbourg dont il était devenu le beau-frère en 1284. Il y avait pour Otton IV un double impératif : celui d'un remariage pour s'assurer une descendance susceptible de garantir la tranquillité de sa principauté et celui de contrer la menace du roi des Romains.

Sur l'échiquier politique européen, il est possible que le mariage de Rodolphe de Habsbourg avec Isabelle de Bourgogne ait entraîné en réponse le rapprochement du comte de Bourgogne avec le Philippe IV le Bel<sup>19</sup>, matérialisé par son union avec Mahaut d'Artois, même si à l'évidence les rois de France, « considéraient le Royaume de Bourgogne comme une zone d'expansion prochaine » (Paravicini Bagliani, Felber, Morerod, Pasche, 1997, p. 120) et que leurs appétits territoriaux étaient au moins aussi aiguisés que ceux du roi des Romains.

## II. Le contexte et les préparatifs de l'union

Au plan politique, la situation qui prévalait en 1282 dans les principautés limitrophes du comté de Bourgogne se révélait extrêmement confuse. Elle résultait à la fois de conflits européens comme les « Vêpres siciliennes », d'antagonismes régionaux comme les guerres opposant Rodolphe de Habsbourg à la Savoie ou celles qui éclataient en Dauphiné suite à la mort du Dauphin Jean I<sup>er</sup>. S'y ajoutait la succession au comté de Montbéliard qui opposait le nouveau comte Renaud<sup>20</sup>, frère du palatin

---

19. La comptabilité artésienne de la période 1280-1284 pour « les aides du mariage ma demoisele d'Artois » donne quelques éléments sur les sommes engagées : Comptes « c'est ce que li baillis, a receu », somme pour la chevalerie, 7 570 livres et 11 s ; pour le mariage, 13 336 livres et 16 s 11 d... « Pour deniers que li baillis d'Artois a mis au Temple pour le mariage ma demoiselle d'Artois, 8 850 livres » (ADPC-Archives départementales du Pas-de-Calais, A 122).

20. Renaud de Bourgogne reçut le comté de Montbéliard du fait de son épouse Guillemette

Otton IV, à l'évêque de Bâle Henri d'Isny soutenu par le roi des Romains, à propos de Porrentruy. Localement, les belligérants se cherchaient des alliés, notamment en Comté. Le comte de Bourgogne conserva sa fidélité à la Savoie, son oncle, le puissant sire d'Arlay épousa la cause adverse. Le neutraliser par le choix d'alliances adéquates s'imposait.

Figure 3 : Limites de l'ancien Royaume de Bourgogne



Source : N. Brocard, 2006.

peu avant la mort du comte Thierry III en 1282. Des négociations avec l'évêque de Bâle furent ouvertes pour faire entrer Porrentruy dans l'héritage. Après leur échec, Renaud mena une campagne militaire et s'empara de Porrentruy. La réaction de l'évêque fut immédiate : soutenu par le roi de Germanie, il fit le siège de la ville le 2 mars 1283 et dès le mois d'avril fit reconnaître par le comte de Montbéliard ses droits sur le château de Porrentruy, les avoueries d'Ajoie et de Bure et sur la seigneurie de Blamont.

### 1. Les guerres de Savoie

La guerre de Rodolphe de Habsbourg contre Philippe de Savoie, prévisible depuis 1273, imminente depuis 1278, avait repris en 1281 et se poursuivit jusqu'en 1283. Dès 1280, l'évêque de Bâle, Henri, affirmait ne pouvoir se rendre en sécurité dans la ville de Besançon à cause des combats du roi des Romains et transmettait donc à son métropolitain depuis l'Isle-sur-le-Doubs, une formule d'obéissance et de soumission (ADD, G 175)<sup>21</sup>. Le comte Philippe avait demandé le secours d'Édouard I<sup>er</sup> d'Angleterre, se plaignant des agressions du Habsbourg « dont l'intention [était] de le dépouiller ». « On [savait] en Europe », pour reprendre les propos de J.-D. Morerod, « que la guerre [avait] déjà ravagé largement les terres de Philippe » (Morerod, 2000, p. 297).

L'enjeu était le Royaume d'Arles. Le projet du roi de Germanie était d'intervenir au Nord des territoires de Philippe de Savoie et aurait dû se doubler depuis le Sud, d'une offensive de Charles I<sup>er</sup> de Sicile avec lequel il avait fait alliance<sup>22</sup>. « En février », écrit J.-D. Morerod, « on [vit] les Églises de Lyon et de Vienne s'allier contre la venue menaçante de ce roi » (Morerod, 2000, p. 298). En mars, les bateaux de Charles I<sup>er</sup> mirent Vienne en danger. Un événement imprévu interrompit la progression angevine : les Vêpres siciliennes (30 mars 1282). Sous la pression instantane du roi d'Angleterre, Rodolphe de Habsbourg fut conduit à négocier avec Philippe de Savoie. Il en ressortit en juin-juillet 1282 un traité, qui ne sera jamais mis à exécution.

Le conflit reprit pourtant en automne 1282, engageant cette fois des forces locales, le Dauphin du Viennois Humbert, le comte de Genève, l'évêque de Genève et la Dauphine Béatrix soutenue par Léone de Gex. Parmi leurs objectifs, la restauration du Pays de Vaud, tel qu'il était avant le milieu du siècle et la restitution de l'héritage de la Grande Dauphine spoliée par le comte Philippe en 1268.

---

21. 1280, mardi après la Pentecôte : reconnaissance de l'évêque de Bâle, qu'il est tenu de prêter obéissance et respect à l'archevêque de Besançon, et que s'il n'est venu à Besançon, mais seulement à l'Isle-sur-le-Doubs, c'est à cause du péril des chemins et sur grâce spéciale de l'archevêque Eudes de Rougemont (ADD, G 531, registre 151 f « Inventaire général des titres généraux du chapitre commencé en 1744 et terminé en 1756 »).

22. Rodolphe de Habsbourg s'allia à la famille d'Anjou et maria en 1280, sa fille Clémence au petit-fils du roi de Sicile, Charles Martel. Cette union permit la remise de la couronne du Royaume d'Arles et de Vienne au père de ce dernier.

## 2. Les guerres de Dauphiné

La guerre éclata également en Dauphiné. Hormis Robert II de Bourgogne, on retrouvait les mêmes protagonistes que ceux engagés dans le conflit savoyard, dont Jean de Chalon-Arlay et Rodolphe de Habsbourg. Les combats profitèrent au final à la couronne française. En effet, Philippe le Bel devint médiateur et engagea les parties à conclure une paix à Paris le 25 janvier 1286<sup>23</sup>.

Le Dauphin Jean étant décédé, son beau-frère Humbert de la Tour-du-Pin lui succéda en 1282 du fait de son épouse Anne d'Albon. Il élargit ainsi le domaine delphinal en y intégrant sa baronnie de La Tour, mais coupa par l'union de ces deux territoires les communications entre la Bresse et la Savoie. Le comte Philippe, qui ne pouvait l'accepter, entra immédiatement en guerre ouverte avec son voisin. Dans le même temps, Robert II, duc de Bourgogne, entrevit la possibilité de prendre pour lui le Dauphiné et réclama cette terre, alléguant qu'elle ne pouvait passer à une femme. Le conflit éclata et les belligérants se cherchèrent des alliés : le Dauphin, placé sous la protection de Rodolphe de Habsbourg, trouva l'aide du sire de Thoire-Villars, de l'archevêque de Vienne, de l'évêque de Valence, des comtes de Genève et de Chalon-Arlay, très implantés dans le Val de Mièges. Le duc de Bourgogne, quant à lui, reçut le soutien très intéressé du comte de Savoie Philippe, appuyé par l'abbé d'Ambronay et de Louis de Vaud<sup>24</sup>, frère du futur comte Amédée V (Richard, 1951, p. 253). Otton IV de Bourgogne et son frère Hugues de Bourgogne demeurèrent fidèles à la cause savoyarde, ainsi qu'en témoigne en 1282 l'union d'Hugues avec Bonne de Savoie, fille d'Amédée V de Savoie et veuve du Dauphin Jean. Les Vienne rejoignirent eux le camp des Chalon-Arlay : en 1283, Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, reprit de Jean de Chalon-Arlay, Pymont, Lons-le-Saunier et divers fiefs à Crillat, Loisia, Ruffey, Beauregard, Virechâtel, ainsi que la garde de l'abbaye de Balerne (ADD, B 483). Un an plus tard, Jean de Vienne son frère lui fit également acte de fidélité. Plus que jamais, le comté de Bourgogne était entraîné

23. Le règlement de la succession savoyarde au comté est résolu. Amédée V hérite du comté de Savoie ; son frère Louis du Pays de Vaud.

24. Dans sa jeunesse, Louis de Savoie avait suivi le roi Louis IX Outre-Mer et ne revint en Europe qu'après la mort du roi à Tunis. Il guerroyait sous les princes français, lorsque son oncle Philippe, menacé par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, le rappela et lui donna le commandement des hommes d'armes de Vaud et de Savoie. Il défendit Morat, et pendant près de deux ans s'opposa à Rodolphe qui assiégeait Payerne.

dans des querelles européennes. Une partie de la noblesse comtoise participa aux expéditions françaises en Sicile et en Aragon.

### 3. Les Vêpres siciliennes et la croisade d'Aragon

Le 30 mars 1282, une révolte brutale contre la domination angevine éclata à Palerme et à Messine, se répandant à travers toute la Sicile, où les troupes de Charles d'Anjou furent massacrées : ce furent les « Vêpres siciliennes »<sup>25</sup>. Les origines de ce soulèvement furent diverses : dureté de l'administration française, mais surtout ambitions siciliennes de Pierre d'Aragon et conflit entre Charles I<sup>er</sup> d'Anjou et Michel VIII Paléologue.

L'événement conduisit des émissaires siciliens à apporter au roi Pierre III d'Aragon, aidé financièrement par Michel VIII Paléologue, la couronne de l'île au nom de sa femme, Constance de Hohenstaufen, fille de Manfred. La flotte aragono-catalane débarqua à Palerme. « La joie [...] éclata partout » selon Ramon Muntaner.

*Ainsi que Dieu envoya Moïse au peuple d'Israël et lui confia la verge miraculeuse, de même à un signal que fit le roi d'Aragon il délivra le peuple de Sicile ; on peut voir par là que ce fut l'œuvre de Dieu (Muntaner, 1840, chap. 60).*

Pierre III d'Aragon chassa les troupes fidèles à Charles d'Anjou en dehors de l'île et se fit couronner à Palerme le 2 septembre 1282, « avec grande solennité, et au milieu de la joie générale » (Muntaner, 1840, chap. 63). Toutefois, son armée ne parvint à prendre la partie continentale du royaume de Sicile ; ce fut le début de la division entre les royaumes de Naples et de Sicile, dont les rois prétendirent tous deux au même titre de « roi de Sicile ». Le pape Martin IV, furieux de voir un héritier des Hohenstaufen remettre le pied en Italie, excommunia le roi Pierre et donna son royaume d'Aragon, dont il était également le suzerain, à Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, roi de France, ce qui donne lieu à la « croisade d'Aragon ».

*Charles, prince de Salerne, fils du roi de Sicile, envoyé en France pour demander du secours, revint dans la Pouille accompagné d'un grand nombre de nobles, parmi lesquels étaient Pierre d'Alençon, frère de Philippe roi de France, Robert, comte d'Artois, le comte de Boulogne, Jean, comte de Dammartin, Othelin, comte de Bourgogne et beaucoup d'autres (de Nangis, 2002, t. II, p. 21).*

25. Événement qui se déroula le lundi de Pâques à l'heure des vêpres.

Parvinrent également dans les plaines de Saint-Martin en Calabre, prêts à franchir le détroit, le comte Robert II d'Artois, Matthieu de Montmorency et d'autres grands seigneurs.

De même,

*Au mois de mars [1285] Philippe, roi de France, marcha contre les Aragonais excommuniés par le pape pour conquérir, s'il pouvait, le royaume d'Aragon, donné à son fils par l'Église romaine* (de Nangis, 2002, t. II, p. 25).

Le comte de Bourgogne participa à cette « alée d'Aragon »<sup>26</sup> aux côtés de Robert II de Bourgogne et de Jean II de Bretagne, s'endettant pour cette cause. L'accompagnaient son frère Hugues de Bourgogne, son oncle Jean de Chalon-Auxerre, Aimé de Faucogney, seigneur de Villersexel<sup>27</sup>, Eudes de Fouvent<sup>28</sup>, Gui dit Chéveillate, fils d'Étienne de Chambornay (Girard, 1982, p. 219-220), Gui et Guillaume de Joinville, sires de Soille (ADD, B 34)<sup>29</sup>. Le comte de Bourgogne avait déjà antérieurement participé aux opérations conduites par le comte d'Alençon<sup>30</sup>, frère de Philippe III, contre la Sicile et le roi d'Aragon.

C'est au cours des préparatifs de cette croisade d'Aragon que l'union d'Otton IV et de Mahaut d'Artois fut négociée. La jeune épouse

- 
26. Des frais sont engagés, dont certains sont encore perceptibles à travers les archives : 1285, 5 mai : quittances de 9 muids de vin pour de Grozon à Goutte d'Or, pour prix d'un cheval perdu au voyage d'Aragon ; moins de 60 s pour transport par eau... « a l'alee d'Aragon » (ADD, B 71). 1285 : quittance de 20 livres reçue de Fantin, juif de Jussey, pour payer au nom d'Otton IV, « es natetex qui ont chargé à Gray » la farine, l'avoine et les vins pour mener en Aragon (ADD, B 70).
27. 1285, 29 avril : quittance de 300 livres donnée par Aimé de Faucogney au comte Otton, comme premier paiement de ce qu'il lui devait « por l'alé d'Aragon » (ADD, B 70).
28. 1285 : Mathieu de Dole, nautonnier, au nom de la corporation des marins de Dole, donne quittance à Hugues de Gevrey de 7 livres est. à valoir sur ce qui restait dû pour le transport par eau d'Eudes de Fouvent et sa compagnie, partant pour l'Aragon (ADD, B 70). 1286 : Otton de Bourgogne fait payer par Hugues de Gevrey à Odon de Fouvent des sommes dues à Narbonne et à Béziers, au retour d'Aragon (BnF, n.a.f. 6499, n° 35).
29. Guyon et Guillaume de Silley promettent « d'accompagner noble baron Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort au voyage d'Aragon à charge d'être défraisés comme ceux de la suite de Robert duc de Bourgogne et du seigneur de Vergy, de même qu'ils donneront à un bachelier de leur suite » (BMEC-Bibliothèque municipale d'Étude et de Conservation de Besançon, Ms. Duvernoy, 86, f° 346 ; Inventaire des Archives de Bourgogne, B/376 ; Dom Planches, *Histoire de Bourgogne et généalogie de la maison de Vergy*).
30. Pierre de France, né en 1251, mort à Salerne le 6 avril 1284, inhumé à Paris, comte d'Alençon de 1269 à 1284, comte de Blois, de Chartres et seigneur de Guise de 1272 à 1284, fils de Saint-Louis, roi de France, et de Marguerite de Provence.



reçut, outre la part qui lui revenait dans ses biens maternels, une dot de 10 000 livres tournoises que son frère Philippe et son père Robert devaient remettre au Temple à Paris. Philippe III confirma ces clauses le 25 janvier 1285 (n.st.), jour de la conversion de Saint Paul :

*Ph. Dei gratia Francorum rex universis presentes litteras inspecturis salutem ; notum facimus quod in prolocutionem matrimonii contracti inter nobilem virum Otonem comitem Burgundie et dilectam consanguineam nostram Matildim de Attrebat. actum fuit quod idem Oto cum eadem Matil. acciperet et haberet ratam seu portionem, partem contingentem in bonis matris necnon et decem milia libras turonensium, ponenda Par. apud templum per Ph. de Attrabat. militem fratrem ejusdem Matill. et per gentes dilecti consang. et fidelis nostri Roberti comitis Attra. patris eorundem Matillidi et Philippi, solvenda eidem Otoni ad instantem quindenam brandonum. Actum Par. die jovis in festo conversionis beati Pauli, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto (ADPC, A 31)<sup>31</sup>.*

Avec l'approbation du roi de France, Otton de Bourgogne, de son côté, constitua à sa jeune épouse un douaire centré autour de Salins, Ornans, Arbois et Dole et consistant en la moitié des revenus de son comté de Bourgogne<sup>32</sup>.

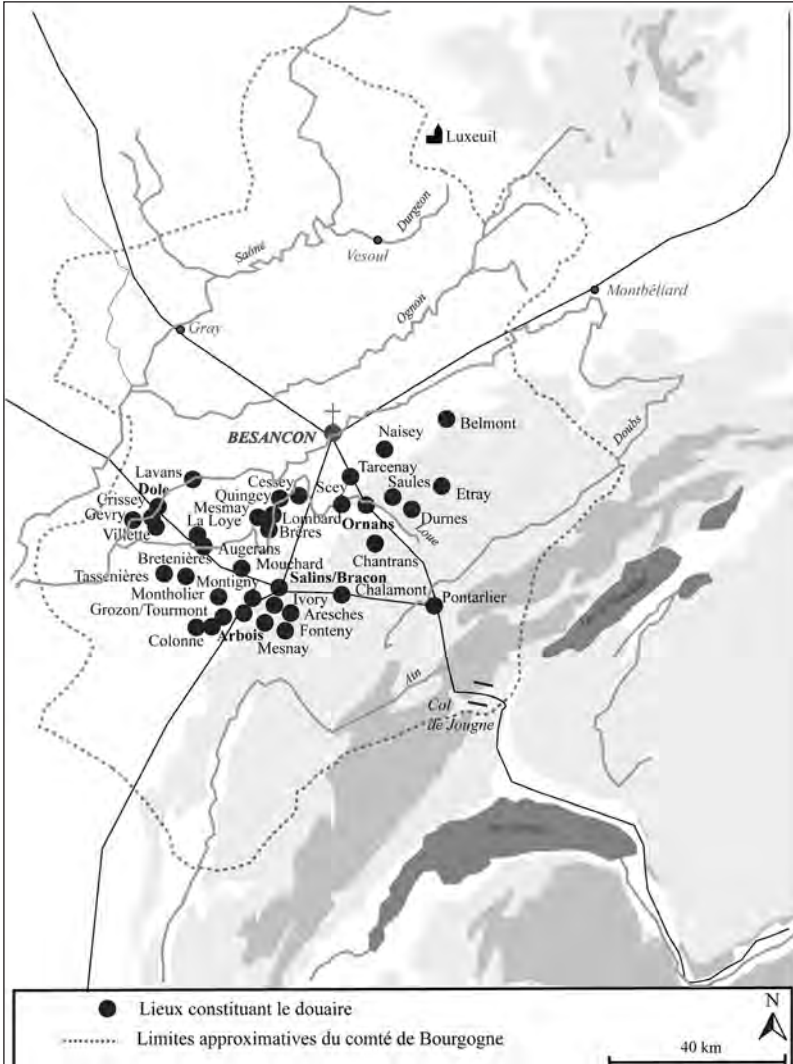
Philippe III mentionnait également une quittance de 10 000 livres tournoises donnée par Otton IV. Par cet acte, le comte de Bourgogne offrait en gage du remboursement de cette somme, la seconde moitié du comté de Bourgogne laissée libre par le traité de mariage, en cas de survie de son épouse (ADD, B 21). Entre juin et septembre 1286, Mahaut fut présentée aux sujets de Bourgogne<sup>33</sup> et vue notamment à Dole, Chissey et Poligny. Dans les années qui suivirent, entre 1289 et 1291, Otton multiplia à son égard les donations.

31. Le roi Philippe le Hardi l'atteste le 12 janvier 1285.

32. Lieux concernés par le douaire constitué en 1285 puis révisé en 1285 : Arbois, Mesnay, Montigny, Changin, Mouchard, Colonne, Montholier, Tassenières, Bretenières, Rathier, Grozon, Tourmont, Bracon, Aresches, Chaux, Fonteny, Ivory, Quingey, Cessay, Lavans, Lombard, Mesmay, Brères, Ornans, Etray, Saules, Tarcenay, Durnes, Chantrans, Naisey, Gevry, Villette, Crissey, Augerans, Belmont, Vieille Loye, Santans (ADD, B 21).

33. 1286, 12 et 13 juin : Otton IV règle les frais des ménétriers et de divers achats, occasionnés par la venue à Dole de la comtesse Mahaut. 1286, 13 juin : quittance des frais de passage de la comtesse Mahaut à Chissey (ADD, B 71). 1286, 26-27 septembre : Mahaut d'Artois donne quittance au prévôt de Poligny, Jacques Goutte d'Or, de 8 livres et 3 s 8 d et 5 quarrils et demi 4 channes de vin consommées à Poligny par sa suite (ADD, B 71).

Figure 4 : Le douaire de Mahaut d'Artois



Source : N. Brocard, 2006.

### III. Parti pro-français et camp impérial en Comté

L'union entre Otton IV et Mahaut d'Artois à peine réalisée, les rois de France et de Germanie s'opposèrent dans le comté de Bourgogne à travers le comte de Bourgogne et son oncle Jean de Chalon-Arlay.

#### 1. Jean de Chalon-Arlay dans la coalition impériale

Déjà engagé dans la coalition anti-savoyarde dès 1282-83, Jean de Chalon-Arlay, en devenant par sa femme en 1284, le beau-frère de Rodolphe de Habsbourg, fut conforté dans une politique pro-impériale.

Tout en affermissant ses positions dans le Sud du Jura, il intervint sur la scène régionale des conflits delphinaux et savoyards. Ses gens, en tant qu'alliés des Dauphins et du roi des Romains, commirent une multitude d'agressions au nord-ouest de la Bresse. En 1285, les deux tiers des redevances en froment ne purent être versées au châtelain de Saint-Trivier-de-Courtes à cause de leurs chevauchées (Kersuzan, 2005, p. 43). Les hommes du comte de Genève, également ennemis des Savoie, ne furent pas en reste et ravagèrent les terres de l'abbaye d'Ambronay, qui avait placé son abbaye sous la protection savoyarde en 1282 et en 1285.

Jean de Chalon-Arlay renforça ses alliances avec les membres de ce lignage. Il donna sa sœur Agnès en mariage à Amédée II de Genève, dont la nièce, Jeanne, fille du comte Aymon III, épousa son allié Philippe de Vienne, seigneur de Pagny<sup>34</sup>. Jean de Vienne, son frère, s'unit à l'autre fille du comte, Agathe de Genève. « La coalition impériale » [gagnait] selon de Matthieu de La Corbière « en importance géographique, toute concentrée contre les intérêts savoyards » (de La Corbière, 2002, p. 79).

Face à cette offensive, le nouveau comte de Savoie Amédée V tenta de négocier une trêve en août 1285 et reçut l'appui imprévu – mais essentiel – de Pierre de Joinville-Gex, qui rompit avec la politique pro-delphinale de sa famille et reconnut en janvier 1286 tenir en fief du comte de Savoie, Châtillon-en-Michaille et ses châteaux de La Cluse, Léaz, Versoix, Gex, Divonne et Flies. Amédée V rechercha également le soutien de son frère Louis de Vaud possessionné au Nord de la terre de Gex. Ce dernier disposait déjà de biens dans le Bugey, qu'il avait acquis avec sa deuxième épouse Jeanne de Forez de Louis de Beaujeu.

---

34. Sa première épouse n'était autre que la sœur d'Otton IV, Agnès de Bourgogne. Philippe de Vienne a repris en en fief de Jean de Chalon, Chille, Courlaoux, Mallerey et leurs dépendances (Inventaire maison de Chalon, XVIII<sup>e</sup> ADD, 7E 2763, t. 6, p. 677 v).

Matthieu de La Corbière pense que Jean de Chalon-Arly entra de nouveau en conflit ouvert en 1287 contre les intérêts savoyards, à l'occasion du revirement de l'évêque de Genève qui enleva Versoix, objet de litige entre Humbert de la Tour-du-Pin et le sire de Gex. Sans doute attaqua-t-il Morges (de La Corbière, 2002, p. 82) et participa-t-il à un affrontement qu'Amédée V contrecarra en lançant ses troupes contre la haute-ville de Genève. Une paix fut scellée à Annemasse en novembre 1287, où Jean de Chalon-Arly apparut avec le sire de Thoire-Villars, les évêques de Genève et de Lausanne comme caution de la paix passée par Amédée II de Genève avec le comte de Savoie.

Dès lors, chacun des belligérants renforça ses positions : le comte Amédée II de Genève affermit son contrôle sur le cours moyen du haut-Rhône en achetant le château de La Corbière<sup>35</sup>, qu'il fortifia en 1288. Le sire de Thoire-Villars et l'abbé de Chézery s'accordèrent pour fonder une ville neuve à Ballon, au Nord-Ouest de Léaz, perturbant ainsi le dispositif gessien. C'est aussi en 1288, date à laquelle ses relations se gâtèrent avec Louis de Vaud détenteur du péage des Clées<sup>36</sup>, que Rodolphe de Habsbourg combla de libéralités Jean de Chalon-Arly en commençant par lui inféoder le fief de Neuchâtel avec les dépendances du fief d'Empire (ADD, B 539)<sup>37</sup>. Cette inféodation permit au roi des Romains de placer un fidèle soutien aux évêques de Bâle menacés par les sires de Neuchâtel, alliés à Renaud de Montbéliard.

---

35. Château situé près de Peney.

36. Les relations se distendent dans le cadre de la politique arlésienne de Rodolphe de Habsbourg et plus particulièrement des guerres menées contre Berne et dans le comté de Bourgogne.

37. 1288 : Jean de Neuchâtel, prévôt de l'église de Chalon et curateur de Rolin de Neuchâtel, approuve la reprise de fief faite par ce dernier à Rodolphe de Habsbourg, et l'hommage prêté à Jean de Chalon-Arly (ADD, B 539). 1288 : *Lettres attestant que le comté de Neuchâtel relève et dépend du fief d'Arly* ; « Au commencement des dites écritures, il est dit que Rodolphe de Hochberg et de Rotelin ne pouvoit ni ne devoit succéder audit comté de Neuchâtel... et qu'il ne pouvoit aller contre le testament de Jean de Chalon, comte de Fribourg et de Neuchâtel, et fait aussi savoir que ledit Rodolphe ne pouvoit aller contre la reconnaissance et reprise de fief qui fut faite par Rolin, comte de Neuchâtel, par laquelle il constate qu'il reprit de fief ledit comté de Neuchâtel de Jean de Chalon, seigneur d'Arly, à cause de sa seigneurie d'Arly et qu'Amédée, autrefois, seigneur de Neuchâtel, avoit aussi repris de fief ledit comté comme dépendant dudit Arly... que ce fief estoit de droit acquis aux comtes de Chalon, seigneurs d'Arly, l'empereur l'ayant accordé à Jean de Chalon, du consentement même du comte de Neuchâtel » (Inventaire maison de Chalon, XVIII<sup>e</sup>, ADD, 7E 2758, t. 1, f<sup>o</sup> 313).

Pièce maîtresse sur l'échiquier politique de Rodolphe de Habsbourg, Jean de Chalon-Arlay, qui avait affermi son contrôle sur le Val de Mièges, se vit également concéder également le péage de Jougne<sup>38</sup>. Avec Jougne, le sire de Chalon était en mesure de devenir – grâce à la faveur royale dont il disposait – un atout essentiel pour le contrôle du trafic par les Alpes et le Jura. Réactif, le comte de Savoie Amédée V tenta d'établir une nouvelle route concurrente du passage des Clées en aménageant une voie passant par Genève, doublant celle des Clées et de Jougne. Il prévoyait de taxer lourdement au péage de Villeneuve les marchandises ayant transité par les Clées.

## 2. Une guerre inévitable en Comté

La guerre, inévitable, éclata. En 1288, le comte Renaud de Montbéliard, vaincu en 1283, reprit l'offensive contre le nouvel évêque de Bâle. Il entraîna derrière lui, son frère le comte de Bourgogne et le comte de Ferrette<sup>39</sup>.

Cette coalition prit des airs de préparatifs de guerre contre l'Empire et Rodolphe de Habsbourg ne s'y trompa pas. Alors qu'il se battait devant Berne, il réunit contre l'alliance du comte de Bourgogne, de son frère Renaud et du comte de Ferrette, ses vassaux suisses et alsaciens, mais également les seigneurs comtois qui lui étaient liés, tels Jean et Gauthier de Montfaucon, mais surtout Jean de Chalon-Arlay. Le 5 juillet 1289, Otton IV désigna clairement son adversaire :

*Nos Othes, cuens palatins de Borgoigne et sire de Salins, et Thebaux, cuens de Ferretes, façoms savoir a toz ces qui verront et orront ces lettres, que nos nos sumes enloyé et nos enloyons [...] entre nos encontre honorable prince Raour, [...] roy d'Allemaigne [...] (Castan, 1858-59, p. 314).*

La région entière s'embrasa : immédiatement, le palatin reçut l'appui non négligeable de l'abbé de Luxeuil, Thiébaud III de Faucogney, neveu par sa mère du sénéchal de Champagne<sup>40</sup> et obtint le soutien de

38. Jean de Chalon-Arlay détient des droits sur Jougne dès 1276. En 1280, il passe un accord avec Otton IV, depuis peu comte palatin, au sujet des limites respectives des seigneuries de Jougne et de la paroisse de Pontarlier, et du chemin créé par Jean de Chalon-Arlay de Mont-Sainte-Marie à La Rivière (ADD, B 455).

39. En juillet 1289 Otton IV conclut un traité d'alliance pour cinq ans avec Thiébaud, comte de Ferrette.

40. Le comte Otton, en août 1281, a passé un traité de pariage avec son abbaye, concernant Amblans, Bouhans et Villette (Gauthier, de Lurion et de Sainte-Agathe, 1908, t. VIII, p. 346). À noter qu'en 1290, Aymon de Faucogney reprend d'Otton IV les dîmes de

l'archevêque de Besançon Eudes de Rougemont (1269-1301), de Louis de Vaud, du comte de Savoie Amédée et de Jean de Chalon-Auxerre. Solidaires d'Otton IV, les Bisontins se trouvèrent aussi engagés dans le conflit contre le roi des Romains et ses alliés.

Montbéliard tomba aux mains des impériaux dès le début de la campagne militaire ; la région fut dévastée. Les troupes d'Otton IV se replièrent sans combattre sur les terres de l'abbaye de Bellevaux. L'ensemble de l'armée gagna ensuite les abords de Besançon, suivie des Impériaux qui s'installèrent sur la colline de Brégille (Castan, 1868, p. 329-420)<sup>41</sup>.

Faute de soutien venu de France, Otton IV ne put résister longtemps. Le 3 septembre 1289, Jean de Chalon-Arlay, représentant Rodolphe de Habsbourg qui déjà avait quitté la région, fit promettre au comte de Bourgogne de prêter hommage au roi des Romains avant le 13 septembre suivant, sous peine d'une amende de 15 000 marcs d'argent (ADD, B 44). Le comte s'y était jusque-là refusé. Le 20 septembre 1289, Otton IV fut relevé de toute déchéance encourue pour avoir tardé à rendre hommage à l'Empire romain et fut confirmé dans tous ses fiefs (ADD, B 44)<sup>42</sup>. Il dut également accorder à Jean de Chalon-Arlay l'exécution intégrale du privilège de péage à Jougue qui lui avait été octroyée en 1288. Ce que confirma Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne (ADD, B 456). Pour autant Besançon n'avait pas ouvert ses portes et le siège de la ville se poursuivit jusqu'en avril 1290, au moment où les citoyens à leur tour négocièrent avec Rodolphe de Habsbourg. Durant une suspension d'armes de trente-cinq jours, ils lui envoyèrent un émissaire chargé de conclure une paix et de faire reconnaître leurs droits municipaux (BMEC de Besançon, archives municipales anciennes BB1). Rodolphe, au moment où étaient déjà engagées des négociations entre Otton IV et Philippe le Bel, lesquelles allaient aboutir au traité dit d'Évreux en 1291, choisit de ménager la cité. Le 3 juin, Jean de Chalon-Arlay, au nom de ce dernier, suspendit les hostilités, moyennant le versement d'une indemnité de 8 000 livres. Il confirma les franchises urbaines (Locatelli, 1992, p. 37)<sup>43</sup>.

---

Luxeuil, de Saint-Sauveur, Saint-Valbert, Froideconche, Baudoncourt et la Chapelle, que tenait de lui le seigneur de Saint-Remy (ADD, B 462). 1291 : Franchises de Luxeuil (BnF, coll. Moreau 888).

41. 1289 : Notice originale sur parchemin, du siège de Besançon par Rodolphe de Habsbourg (BMEC de Besançon, coll. Chifflet, Ms. 1, f° 95).
42. 1289 : Diplôme de l'empereur Rodolphe qui, sur l'hommage d'Otton, comte palatin, le relève du ban de l'Empire (ADCO-Archives départementales de la Côte d'Or, B 11912).
43. 1291 : Exposé des franchises dont la commune demandait la confirmation par l'empereur Rodolphe de Habsbourg ; les citoyens de la ville expédient une lettre au comte

Certes, la bataille de Besançon fut perdue, mais Otton IV ne se montra pas résigné et ne modifia pas sa politique. Durant toute la période de conflit et après son issue, il multiplia les donations en faveur de son épouse Mahaut d'Artois. En 1290, il lui octroya, ainsi qu'aux enfants qu'elle aurait de lui, tous ses fiefs dans son comté de Bourgogne et ailleurs, en reconnaissance des services qu'il avait reçus d'elle et des siens (ADPC, A 35). Il révisa les clauses de son douaire, lui assignant les terres d'Arbois, Montigny, Changin, Pupillin, les fiefs d'Amé d'Arguel, d'Eudes de Montferrand et de Poinsard de Rans, en échange de certains domaines « situés dois le chemin en amont » (ADD, B 22). Il contraignit ses vassaux à lui prêter hommage : Tel fut le cas par exemple pour Jean de Montfaucon-Montbéliard (ADD, B 47), Otton de Ray (ADD, B 485)<sup>44</sup>, Étienne d'Oiseley, Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, Aimon de Faucogney pour Villersexel (ADD, B 47 ;B 496)<sup>45</sup> et Girard d'Arguel pour tout ce qu'il tenait au comté de Bourgogne (Inventaire des titres de la maison de Chalon, XVIII<sup>e</sup>, ADD, 7E 2761, t. 4, f<sup>o</sup> 110 v). Il donna encore à Mahaut d'Artois le fief de Blamont et du Châtelet, que Thiébaud de Neuchâtel aurait dû reprendre du comte de Montbéliard (ADD, B 423).

Otton IV poursuivit dans cette voie en 1291 : il ajouta au douaire déjà constitué de sa femme, le fief tenu à Liesle par Jean, fils de « Vesley », et les droits de gîte qui dépendent du comté en cette terre (ADD, B 360). Sur son ordre formel, Gérard de Chauvirey rend hommage à Mahaut d'Artois pour ses châteaux et domaines de Chauvirey (ADD, B 437).

Cette politique qui consistait à multiplier les donations à l'égard de la petite-nièce de Louis IX et à recentrer les fidélités autour d'elle n'alla sans contrarier celle de Rodolphe de Habsbourg. En 1291 en effet, ce dernier annula le don du fief de Rougemont, fait par Otton IV à Hugues son frère et le restitua à Otton IV et Mahaut d'Artois qui durent le tenir directement de l'Empire et le faire obligatoirement desservir par Jean de Rougemont (ADD, B 487).

---

Otton IV, pour le prier de retirer sa protection à l'archevêque de Besançon, ennemi de la commune (BMEC de Besançon, Archives municipales anciennes, BB 1).

44. 1290 : Otton de Ray reprend de Mahaut d'Artois son château de Ray, sur l'ordre de d'Otton IV.

45. 1290 : Reprise de fief faite à Mahaut d'Artois par Aimé de Faucogney, vicomte de Vesoul, sur ordre d'Otton IV (ADD, B 411).

## Conclusion

Le mariage d'Otton IV et de Mahaut d'Artois concrétisa, dans un contexte troublé, le basculement du comté de Bourgogne dans l'alliance française. Mais, pour que cette entente fût pérenne et pour que la lignée comtale restât protégée de l'ambition des dynasties concurrentes, il fallait, compte tenu de l'âge déjà avancé du comte de Bourgogne, réitérer une alliance engageant la génération suivante. C'est pourquoi le 9 juin 1291, par le traité d'Évreux, Otton IV promit avec l'assentiment de son épouse Mahaut d'Artois, de marier leur fille Jeanne, soit à l'aîné, soit au second des fils de Philippe IV. Une réserve fut émise au cas où il leur naîtrait un fils : Jeanne dans ces conditions épouserait le second fils du roi et son frère recevrait le comté paternel. Otton entendait par un mariage princier assurer la position de sa femme et de sa fille en Bourgogne et résister plus efficacement à l'influence des Chalon-Arlay et à celle du roi des Romains.

Le 2 mars 1295, dans le cadre d'une tension politique accrue entre la France et l'Angleterre et suite au mariage du comte Henri II de Bar avec Éléonore d'Angleterre, Otton IV conclut à Vincennes un second traité avec Philippe le Bel. Par cet accord qui semble une mise à jour de celui d'Évreux, le comte promit de nouveau la main de sa fille Jeanne avec l'un des deux fils aînés du roi. La noblesse comtoise réagit immédiatement. Confédérés par un serment prêté le 29 mars 1295, nombre de seigneurs bourguignons sous la direction de Jean de Chalon-Arlay promirent de ne jamais devenir les vassaux de Philippe IV et d'appuyer par les armes leur refus d'hommage. S'engagèrent en ce sens les frères du comte Otton, Jean de Bourgogne et Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard entrés en rébellion, ses oncles Jean de Chalon-Auxerre et Jean de Chalon-Arlay, mais aussi Gautier de Montfaucon, seigneur de Vuillafans, Simon de Montbéliard, seigneur de Montrond, Henri, seigneur de Joux, Thiébaud, seigneur de Neuchâtel, Jean de Neuchâtel, connétable du comté, Girard, seigneur d'Arguel, Pierre de Joinville, seigneur de Marnay, Guillaume, seigneur de Corcondray, Hugues d'Annegray, Jean de la Chassagne, Jean de Vaites, Étienne d'Oiselay, et Guillaume d'Arguel (ADD, B 39). Le 2 août 1295, les mêmes coalisés s'allièrent au roi d'Angleterre, Édouard I<sup>er</sup>, qui les engagea à mener « une guerre vive et aperte ». L'année suivante, le pape Boniface VIII, intervint dans le conflit. Cherchant à favoriser les opposants au roi de France, il confirma en 1296 à Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, le privilège de battre monnaie et porta son frère Hugues



de Chalon à l'évêché de Liège. En 1298, Renaud de Bar, frère du comte Henri, fut nommé chanoine de Besançon.

### Bibliographie

- ALLIROT A.-H., 2005, « Isabelle de France, sœur de Saint Louis : la vierge savante. Étude de la Vie d'Isabelle de France écrite par Agnès d'Harcourt », *Médiévales*, n° 48, p. 55-98.
- BUR M., 2005, *La Champagne médiévale*, Langres, D. Guéniot.
- CASTAN A., 1858-1859, « Origines de la commune de Besançon », *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, Besançon, p. 183-382.
- CASTAN A., 1868, « Le siège de Besançon », *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, Besançon, p. 329-420.
- CASTAN A., 1875, « Jean Priorat de Besançon, poète français de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n° 36, p. 124-138.
- CHEVALIER F. F., 1769, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, t. I, n° 54-58, Lons-le-Saunier, Delhorme.
- CLERC E., 1840, *Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté*, Besançon, Bintot.
- DEBRIS C., 2005, « Tu, félix Austria, nube », *la dynastie de Hasbourg et sa politique matrimoniale à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, Brepols.
- FEBVRE L., 1932, *Histoire de Franche-Comté*, Paris, Boivin.
- GAUTHIER J., LURION R. (de) et SAINTE-AGATHE J. (de), 1908, « Cartulaire des comtes de Bourgogne (1166-1321) », *Documents inédits relatifs à l'histoire de Franche-Comté*, t. VIII, s. I.
- GIRARD, 1982, *Les grandes terres montagnonnes de Vennes, Roche-lez-Beaupré*, Demontrond.
- GROSDIDIER DE MATONS M., 1918-1921, *Le comté de Bar des origines au traité de Bruges (950-1301)*, Bar-le-Duc, Société des lettres, sciences et arts.
- KERSUZAN A., 2005, *Défendre la Bresse et le Bugey*, Lyon, PUL.
- LA CORBIÈRE M. (de), 2002, *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève : étude des principautés et de l'habitat fortifié (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Annecy, Académie salésienne.

- LOCATELLI R., 1992, « Un siècle d'agitations urbaines », in LOCATELLI R. et RICHARD H. (éds), *De l'autonomie des villes. Besançon, 1290-1990*, Actes du colloque organisé par l'Association du Septième Centenaire des franchises de Besançon, Besançon, septembre 1990, Paris/Besançon, Les Belles-Lettres/Cêtre, p. 23-38.
- MOREROD J.-D., 2000, *Genèse d'une principauté épiscopale : la politique des évêques de Lausanne, IX<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise.
- MUNTANER R., 1840, « Chronique d'Aragon, de Sicile et de Grèce (1325-1328) », in BUCHON J. A. C. (trad.), *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Desrez, chap. 60.
- NANGIS G. (de), GUIZOT F. (trad.), 2002, *Chronique de Guillaume de Nangis*, t. II, Clermont-Ferrand, Paléo.
- PARAVICINI BAGLIANI A., FELBER J.-P., MOREROD J.-D., PASCHE V., 1997, *Les Pays romands au Moyen Âge*, Lausanne, Payot.
- PRÉCLIN E., 1947, *Histoire de Franche-Comté*, Paris, PUF.
- REDOUTEY J. P., 1975-1976, « Le comté de Bourgogne de 1295 à 1314 », *MSHD*, 33<sup>e</sup> fasc.
- RICHARD J. M., 1887, *Une petite-nièce de Saint Louis : Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*, Paris, Champion.
- RICHARD J., 1951, « L'accession de la Maison de la Tour au Dauphiné de Viennois, la guerre bourguignonne de 1283-1285 », *Bulletin philologique et historique*, p. 249-263.
- VÉGÈCE, ROBERT U. (éd.), MEUN J. (de), PRIORAT J. (de) (trad.), 1897, *Li abrejance de l'ordre de chevalerie*, mise en vers de la traduction de Végèce de Jean de Meun par Jean Priorat de Besançon, Paris, F. Didot.

Ce volume rassemble les textes des communications qui ont été présentées au colloque « La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas », organisé à Vesoul et à Tournai en octobre 2006, et centré sur les aspects politiques, diplomatiques, religieux et artistiques. Un second volume devrait réunir les actes d'un autre colloque en préparation sur les aspects militaires, démographiques et économiques.

Le colloque avait pour objectif d'étudier les liens entre la Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, sur une longue durée allant depuis le mariage d'Othon et de Mahaut d'Artois (1285) jusqu'au traité de Nimègue (1678).

Vingt-deux communications éclairent de façon très variée les influences et les échanges politiques, diplomatiques, artistiques et religieux, entre les pays « de par-delà » et les pays « de par-deça ».

L'ensemble constitué par les résultats de recherches exposées ici renouvelle profondément l'historiographie. Lucien Febvre lui-même n'écrivait-il pas : « Ainsi, c'était un lien fort lâche qui unissait la Comté aux Pays-Bas. Ou plutôt, aucun lien n'unissait ces deux pays ». Tout indique désormais le contraire.

Ont participé à l'ouvrage :

Philippe ANNAERT, Nicole BROCARD, Jean-Marie CAUCHIES, Catherine CHÉDEAU, Gilles DEREGNAUCOURT, Hugo DE SCHEPPER, Luc DUERLOO, Anne DUPONT, Peter Arnold HEUSER, Christophe LEDUC, René LOCATELLI, Corinne MARCHAL, Alain MARCHANDISSE, Henri MOREAU, François PERNOT, Marie-Liesse PIERRE-DULAU, Jacques PYCKE, Nicolas VERNOT, Julie VERSELE, Manuel TRAMAUX et Monique WEIS

*Transmission et identités 5*



MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
CLAUDE NICOLAS LEDOUX

Presses universitaires de Franche-Comté



Prix 26 euros TTC

ISBN : 978-2-84867-276-2  
ISSN : 1956-0222